

## **NOTE BUDGET PRIMITIF 2020**

Le Sivom regroupe la commune de Guermantes et de Conches qui totalisent 2935 habitants. Il est propriétaire des locaux et des terrains. Il en assure l'entretien et les travaux. Il a à sa charge la gestion de l'école, du centre de loisirs, de la cantine et un Espace Jeunes. Ces principales ressources sont constituées de la participation des communes, de la taxe syndicale et de la redevance des parents qui inscrivent leurs enfants aux différents services. Le Sivom n'a aucune dette ni emprunt en cours. Les locaux sont vétustes et doivent être rénovés pour assurer la sécurité des personnes accueillies. La première phase des travaux a débuté en 2019( chaudière et toit)

### **Phase 1 rénovation :**

Sur l'exercice 2019, l'attribution de la DETR pour un montant de 157 650 € a permis d'engager les premiers travaux de rénovation (chaufferie, toit) pour un montant de 86 757,36 € TTC. Un premier déblocage de fonds, correspondant aux travaux réalisés a été reçu en 2020 pour un montant de 23039,69 €.

En 2020, les subventions attendues par la région d'un montant de 137 540 € et par le département pour un montant de 103 500 € nous ont été notifiées en juillet 2020. La Direction des Finances Publiques a délivré un avis favorable sur la faisabilité financière de l'investissement en préconisant le recours à un prêt de 98000 € et un prêt relais pour couvrir le décalage entre l'engagement des dépenses et l'avance de la TVA d'une part, et le versement des subventions d'autre part. M Grenard, Trésorier, a également émis un avis favorable.

### **Déroulement des travaux :**

Les travaux de désamiantage et de déplombage débuteront le 3 Août pour une durée de 3 semaines. Un marché est en cours qui concerne 9 corps d'état (électricité, plomberie, peinture et signalétique, menuiserie extérieures et intérieures, carrelage et faïence murale, toit, maçonnerie et aménagement extérieur). La date limite de réception des offres est le 3 Août à 12H. La prévision du délai de réalisation des travaux est de 7 mois

### **Section fonctionnement**

Les recettes de fonctionnement sont réduites car entre le 15 mars et le mois de juin, les services périscolaires n'ont pas été ouverts ou ont été restreints lors de la mise en place du protocole sanitaire. Les charges du personnel sont restées identiques. La baisse des commandes pour nos livraisons de repas à notre prestataire ne compense pas la différence. La mise en place du protocole sanitaire a également augmenté les dépenses de fonctionnement (achat de masques, signalétique, produits de nettoyage spécifiques, gel hydro alcoolique ...).

### **Section investissement**

Le montant total des travaux et des frais d'études sont inscrits au budget.

Les subventions notifiées et le prêt de 98000 €, remboursable sur 5 ans, sont également inscrits au budget.

Le prêt relais pour l'avance de la TVA et le versement des subventions feront l'objet d'une ligne de trésorerie.

Mme Viard, Présidente du Sivom.

